



Conférence-débat

MP

2016 SAISON GREP 2017 Territoire Démocratie Laïcité Entreprise Politique

La laïcité : quel avenir ?

La quasi unanimité des français partage le principe de laïcité mais aujourd'hui des conceptions radicalement différentes s'affrontent sur la place publique et dans les médias. Par un recours à l'histoire nous proposons à l'atelier de tenter de clarifier le débat. Dans le cadre du Parcours laïque et citoyen.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et égalitaire. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, de tous les territoires. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République assure l'égalité de territoires, des territoires et des citoyens. Elle met œuvre à l'égalité de territoires et de citoyens, à la réduction des inégalités de territoires et de citoyens.

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chaque individu est libre de sa conscience. Elle garantit la liberté de culte et dans les limites de la loi publique.

4 La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience, la liberté de culte avec l'égalité de territoires et de citoyens, le respect de tous les territoires et de tous les citoyens.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite de leur responsabilité et du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le refus de toute forme de prosélytisme et de tout prosélytisme, garantit l'égalité entre les élèves et les parents et repose sur une culture de respect et de la complémentarité des savoirs.

10 Il appartient à tous les personnels de l'école, ainsi que des autres personnels travaillant dans la République, de veiller à leur application dans le cadre scolaire.

11 Les personnels ont un devoir de neutralité. Ils ne doivent pas favoriser, sous quelque prétexte que ce soit, aucune des convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 Les enseignants sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'accès à la plus large palette de savoirs et de connaissances et à l'exercice de la pensée des savoirs, aucun enseignant n'est autorisé à prosélytiser ou à imposer une conviction religieuse ou philosophique dans le cadre de son enseignement.

13 Seul le professeur de religion peut intervenir dans l'enseignement de la religion.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, prévues dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou de tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Pour leurs missions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •

Avec Alain Moulton Animateur du GREP

Jeudi 15 décembre 2016 18 heures

Centre Culturel de Bellegarde

17 rue de Bellegarde - M^oJeanne d'Arc

Entrée libre et gratuite

Renseignements

GREP MP - Observatoire de Toulouse - 1 avenue Camille Flammarion - 31500 Tlse.
Tel : 05 61 13 60 61 - mel : contact@grep-mp.fr - site internet : www.grep-mp.fr

